GARANTIE SUR LA TOILE ACRYLIQUE
UNE GARANTIE DE 10 ANS

Chez Sauleda, nous avons prouvé la durabilité de la toile et nous souhaitons partager notre expérience. Après de nombreuses années, les contrôles et tests effectués dans des laboratoires prestigieux montrent que les bâches Sauleda ont une durée de vie supérieure aux années offertes par la garantie.

Cependant, pour votre tranquillité d'esprit, nous offrons jusqu'à dix ans de garantie en cas d'exposition normale au soleil et aux agents atmosphériques.

Que couvre la garantie?
La garantie couvre la détérioration anormale de la fibre et de la couleur de la toile et court à compter de la date d'installation du store.

Depuis quand ça commence à compter ?
La garantie commence à compter de la date d'installation.

Quel document est-il important de conserver ?
Afin d'accéder à la garantie, la facture de l'installateur doit être conservée.

Que couvre la garantie?
La garantie comprend exclusivement le remplacement de la toile nécessaire à la restauration du store, sans tenir compte d'autres notions.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie ?
Tout autre élément du store autre que la toile fabriquée par Sauleda, SA tel que le système de quincaillerie, les mécanismes, les pendants, les structures, etc.
L'installation du store, sa préparation et sa fabrication, son installation et son entretien.
La détérioration de la toile causée par le vieillissement et une utilisation normale.
Dommages causés par une installation incorrecte ou un entretien inadéquat (nettoyage abrasif).

Sont notamment exclus de la garantie les accidents, abus ou négligences suivants :
- Entretien insuffisant ou utilisation de produits ou d'outils inappropriés.
- Utilisation inappropriée de détergents, produits chimiques ou solvants, grattoirs ou brosses abrasifs ou autres instruments susceptibles d'endommager la toile.

• Conditions météorologiques inhabituelles.
• Pollution de l'air, utilisation de produits phytosanitaires, saletés animales, excréments d'animaux.
des oiseaux.
• Défauts provenant du montage lui-même, erreurs de manipulation des utilisateurs.
• Chutes d'objets projetées sur la toile, brûlures de cigarettes, pétards, fusées éclairantes ou autres, le feu.
• Placement d'objets sur la toile, accidents de la route, vandalisme...

Comment s'applique la garantie :
Sauleda, SA remplacera le tissu endommagé par un nouveau tissu.
Sauleda, SA n'est pas responsable des frais de démontage de l'ancien auvent ou d'installation du nouveau.

La garantie est accédée une fois les expertises nécessaires réalisées dans les conditions suivantes :
• Pendant les 7 premières années, Sauleda, SA remplacera, gratuitement ou à sa convenance, la toile endommagée par une nouvelle toile, à l'exclusion de tous frais, et n'est pas responsable des frais de démontage de l'ancien store ou d'installation du nouveau.

En cas de sinistre les années suivantes :
• La 8ème année, une fois les évaluations précédentes réalisées, Sauleda, SA appliquera une réduction de 50% sur l'achat d'une nouvelle toile. • La 9ème
année, une fois les évaluations précédentes réalisées, Sauleda, SA appliquera une réduction de 25% sur l'achat d'une nouvelle toile.
• La 10ème année, une fois les évaluations précédentes réalisées, Sauleda, SA appliquera une réduction de 15% sur l'achat d'une nouvelle toile.

Comment est gérée la réclamation ?
Antes de cumplirse 15 días de la observación del deterioro, deberá mandarse una carta certi-ficada con acuse de recibo a SAULEDA, SA - Departamento de Atención al cliente - Travesse-ra de les Corts, 102 E-08028 BARCELONA (España) incluyendo la facture.
La toile sera ensuite examinée par les experts et experts de la compagnie d'assurance SAULEDA, SA.

La solution en cas de remplacement de la toile ou de remboursement du tissu défectueux n'emporte pas d'extension de garantie pour le tissu de remplacement.

GARANTIE TOILE POLYESTER
UNE GARANTIE DE 5 ANS

Chez Sauleda, nous avons prouvé la durabilité de la toile et nous souhaitons partager notre expérience. Après de nombreuses années, les contrôles et tests effectués dans des laboratoires prestigieux montrent que les bâches Sauleda ont une durée de vie supérieure aux années offertes par la garantie.

Cependant, pour votre tranquillité d'esprit, nous offrons jusqu'à dix ans de garantie en cas d'exposition normale au soleil et aux agents atmosphériques.

Que couvre la garantie?
La garantie couvre la détérioration anormale de la fibre et de la couleur de la toile et court à compter de la date d'installation du store.

Depuis quand ça commence à compter ?
La garantie commence à compter de la date d'installation.

Quel document est-il important de conserver ?
Afin d'accéder à la garantie, la facture de l'installateur doit être conservée.

Que couvre la garantie?
La garantie comprend exclusivement le remplacement de la toile nécessaire à la restauration du store, sans tenir compte d'autres notions.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie ?
Tout autre élément du store autre que la toile fabriquée par Sauleda, SA tel que le système de quincaillerie, les mécanismes, les pendants, les structures, etc.
L'installation du store, sa préparation et sa fabrication, son installation et son entretien.
La détérioration de la toile causée par le vieillissement et une utilisation normale.
Dommages causés par une installation incorrecte ou un entretien inadéquat (nettoyage abrasif).

Sont notamment exclus de la garantie les accidents, abus ou négligences suivants :

- Entretien insuffisant ou utilisation de produits ou d'outils inappropriés.
- Utilisation inappropriée de détergents, produits chimiques ou solvants, grattoirs ou brosses abrasifs ou autres instruments susceptibles d'endommager la toile.
- Conditions météorologiques inhabituelles.
- Pollution de l'air, utilisation de produits phytosanitaires, saletés animales, excréments d'animaux.

des oiseaux.

- Défauts provenant du montage lui-même, erreurs de manipulation des utilisateurs.
- Chutes d'objets projetées sur la toile, brûlures de cigarettes, pétards, fusées éclairantes ou autres, le feu.
- Placement d'objets sur la toile, accidents de la route, vandalisme...

Comment s'applique la garantie :
Sauleda, SA remplacera le tissu endommagé par un nouveau tissu.
Sauleda, SA n'est pas responsable des frais de démontage de l'ancien auvent ou d'installation du nouveau.

La garantie est accédée une fois les expertises nécessaires réalisées dans les conditions suivantes :

• Pendant les 5 premières années, Sauleda, SA remplacera, gratuitement ou selon la convenance, la toile endommagée par une nouvelle toile, à l'exclusion de tous frais, et n'est pas responsable des frais de démontage de l'ancien store ou d'installation du nouveau.

• Comment la réclamation est-elle gérée ?
Antes de cumplirse 15 días de la observación del deterioro, deberá mandarse una carta certi-ficada con acuse de recibo a SAULEDA, SA - Departamento de Atención al cliente - Travesse-ra de les Corts, 102 E-08028 BARCELONA (España) incluyendo la facture.
La toile sera ensuite examinée par les experts et experts de la compagnie d'assurance SAULEDA, SA.

La solution en cas de remplacement de la toile ou de remboursement du tissu défectueux n'emporte pas d'extension de garantie pour le tissu de remplacement.

GARANTIE SUR LA TOILE IMPERMÉABLE
UNE GARANTIE DE 5 ANS

Chez Sauleda, nous avons prouvé la durabilité de la toile et nous souhaitons partager notre expérience. Après de nombreuses années, les contrôles et tests effectués dans des laboratoires prestigieux montrent que les bâches Sauleda ont une durée de vie supérieure aux années offertes par la garantie.

Cependant, pour votre tranquillité d'esprit, nous offrons jusqu'à dix ans de garantie en cas d'exposition normale au soleil et aux agents atmosphériques.

Que couvre la garantie?
La garantie couvre la détérioration anormale de la fibre et de la couleur de la toile et court à compter de la date d'installation du store.

Depuis quand ça commence à compter ?
La garantie commence à compter de la date d'installation.

Quel document est-il important de conserver ?
Afin d'accéder à la garantie, la facture de l'installateur doit être conservée.

Que couvre la garantie?
La garantie comprend exclusivement le remplacement de la toile nécessaire à la restauration du store, sans tenir compte d'autres notions.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie ?
Tout autre élément du store autre que la toile fabriquée par Sauleda, SA tel que le système de quincaillerie, les mécanismes, les pendants, les structures, etc.
L'installation du store, sa préparation et sa fabrication, son installation et son entretien.
La détérioration de la toile causée par le vieillissement et une utilisation normale.
Dommages causés par une installation incorrecte ou un entretien inadéquat (nettoyage abrasif).

Sont notamment exclus de la garantie les accidents, abus ou négligences suivants :

- Entretien insuffisant ou utilisation de produits ou d'outils inappropriés.
- Utilisation inappropriée de détergents, produits chimiques ou solvants, grattoirs ou brosses abrasifs ou autres instruments susceptibles d'endommager la toile.
- Conditions météorologiques inhabituelles.
- Pollution de l'air, utilisation de produits phytosanitaires, saletés animales, excréments d'animaux. des oiseaux.
- Défauts provenant du montage lui-même, erreurs de manipulation des utilisateurs.
- Chutes d'objets projetées sur la toile, brûlures de cigarettes, pétards, fusées éclairantes ou autres, le feu.
- Placement d'objets sur la toile, accidents de la route, vandalisme...

Comment s'applique la garantie :
Sauleda, SA remplacera le tissu endommagé par un nouveau tissu.
Sauleda, SA n'est pas responsable des frais de démontage de l'ancien auvent ou d'installation du nouveau.

La garantie est accédée une fois les expertises nécessaires réalisées dans les conditions suivantes :

- Pendant les 5 premières années, Sauleda, SA remplacera, gratuitement ou selon la convenance, la toile endommagée par une nouvelle toile, à l'exclusion de tous frais, et n'est pas responsable des frais de démontage de l'ancien store ou d'installation du nouveau.

- Comment la réclamation est-elle gérée ?

Antes de cumplirse 15 días de la observación del deterioro, deberá mandarse una carta certi-ficada con acuse de recibo a SAULEDA, SA - Departamento de Atención al cliente - Travesse-ra de les Corts, 102 E-08028 BARCELONA (España) incluyendo la facture.
La toile sera ensuite examinée par les experts et experts de la compagnie d'assurance SAULEDA, SA.

La solution en cas de remplacement de la toile ou de remboursement du tissu défectueux n'emporte pas d'extension de garantie pour le tissu de remplacement.

GARANTIE SUR TOILE IMPRIMÉE
UNE GARANTIE DE 5 ANS

Chez Sauleda, nous avons prouvé la durabilité de la toile et nous souhaitons partager notre expérience. Après de nombreuses années, les contrôles et tests effectués dans des laboratoires prestigieux montrent que les bâches Sauleda ont une durée de vie supérieure aux années offertes par la garantie.

Cependant, pour votre tranquillité d'esprit, nous offrons jusqu'à dix ans de garantie en cas d'exposition normale au soleil et aux agents atmosphériques.

Que couvre la garantie?
La garantie couvre la détérioration anormale de la fibre et de la couleur de la toile et court à compter de la date d'installation du store.

Depuis quand ça commence à compter ?
La garantie commence à compter de la date d'installation.

Quel document est-il important de conserver ?
Afin d'accéder à la garantie, la facture de l'installateur doit être conservée.

Que couvre la garantie?
La garantie comprend exclusivement le remplacement de la toile nécessaire à la restauration du store, sans tenir compte d'autres notions.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie ?
Tout autre élément du store autre que la toile fabriquée par Sauleda, SA tel que le système de quincaillerie, les mécanismes, les pendants, les structures, etc.
L'installation du store, sa préparation et sa fabrication, son installation et son entretien.
La détérioration de la toile causée par le vieillissement et une utilisation normale.
Dommages causés par une installation incorrecte ou un entretien inadéquat (nettoyage abrasif).

Sont notamment exclus de la garantie les accidents, abus ou négligences suivants :
- Entretien insuffisant ou utilisation de produits ou d'outils inappropriés.
- Utilisation inappropriée de détergents, produits chimiques ou solvants, grattoirs ou brosses abrasifs ou autres instruments susceptibles d'endommager la toile.
- Conditions météorologiques inhabituelles.
- Pollution de l'air, utilisation de produits phytosanitaires, saletés animales, excréments d'animaux.

des oiseaux.
- Défauts provenant du montage lui-même, erreurs de manipulation des utilisateurs.
- Chutes d'objets projetées sur la toile, brûlures de cigarettes, pétards, fusées éclairantes ou autres, le feu.
- Placement d'objets sur la toile, accidents de la route, vandalisme...

Comment s'applique la garantie :
Sauleda, SA remplacera le tissu endommagé par un nouveau tissu.
Sauleda, SA n'est pas responsable des frais de démontage de l'ancien auvent ou d'installation du nouveau.

La garantie est accédée une fois les expertises nécessaires réalisées dans les conditions suivantes :

- Pendant les 5 premières années, Sauleda, SA remplacera, gratuitement ou selon la convenance, la toile endommagée par une nouvelle toile, à l'exclusion de tous frais, et n'est pas responsable des frais de démontage de l'ancien store ou d'installation du nouveau.

• Comment la réclamation est-elle gérée ?
Antes de cumplirse 15 días de la observación del deterioro, deberá mandarse una carta certi-ficada con acuse de recibo a SAULEDA, SA - Departamento de Atención al cliente - Travesse-ra de les Corts, 102 E-08028 BARCELONA (España) incluyendo la facture.
La toile sera ensuite examinée par les experts et experts de la compagnie d'assurance SAULEDA, SA.

La solution en cas de remplacement de la toile ou de remboursement du tissu défectueux n'emporte pas d'extension de garantie pour le tissu de remplacement.

GARANTIE TOILE JACQUARD
UNE GARANTIE DE 5 ANS

Chez Sauleda, nous avons prouvé la durabilité de la toile et nous souhaitons partager notre expérience. Après de nombreuses années, les contrôles et tests effectués dans des laboratoires prestigieux montrent que les bâches Sauleda ont une durée de vie supérieure aux années offertes par la garantie.

Cependant, pour votre tranquillité d'esprit, nous offrons jusqu'à dix ans de garantie en cas d'exposition normale au soleil et aux agents atmosphériques.

Que couvre la garantie?
La garantie couvre la détérioration anormale de la fibre et de la couleur de la toile et court à compter de la date d'installation du store.

Depuis quand ça commence à compter ?
La garantie commence à compter de la date d'installation.

Quel document est-il important de conserver ?
Afin d'accéder à la garantie, la facture de l'installateur doit être conservée.

Que couvre la garantie?
La garantie comprend exclusivement le remplacement de la toile nécessaire à la restauration du store, sans tenir compte d'autres notions.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie ?
Tout autre élément du store autre que la toile fabriquée par Sauleda, SA tel que le système de quincaillerie, les mécanismes, les pendants, les structures, etc. L'installation du store, sa préparation et sa fabrication, son installation et son entretien. La détérioration de la toile causée par le vieillissement et une utilisation normale. Dommages causés par une installation incorrecte ou un entretien inadéquat (nettoyage abrasif).

Sont notamment exclus de la garantie les accidents, abus ou négligences suivants :
• Entretien insuffisant ou utilisation de produits ou d'outils inappropriés.
• Utilisation inappropriée de détergents, produits chimiques ou solvants, grattoirs ou brosses abrasifs ou autres instruments susceptibles d'endommager la toile.

• Conditions météorologiques inhabituelles.
• Pollution de l'air, utilisation de produits phytosanitaires, saletés animales, excréments d'animaux.
des oiseaux.
• Défauts provenant du montage lui-même, erreurs de manipulation des utilisateurs.
• Chutes d'objets projetées sur la toile, brûlures de cigarettes, pétards, fusées éclairantes ou autres, le feu.
• Placement d'objets sur la toile, accidents de la route, vandalisme...

Comment s'applique la garantie :
Sauleda, SA remplacera le tissu endommagé par un nouveau tissu.
Sauleda, SA n'est pas responsable des frais de démontage de l'ancien auvent ou d'installation du nouveau.

La garantie est accédée une fois les expertises nécessaires réalisées dans les conditions suivantes :
• Pendant les 5 premières années, Sauleda, SA remplacera, gratuitement ou selon la convenance, la toile endommagée par une nouvelle toile, à l'exclusion de tous frais, et n'est pas responsable des frais de démontage de l'ancien store ou d'installation du nouveau.

• Comment la réclamation est-elle gérée ?
Antes de cumplirse 15 días de la observación del deterioro, deberá mandarse una carta certi-ficada con acuse de recibo a SAULEDA, SA - Departamento de Atención al cliente - Travesse-ra de les Corts, 102 E-08028 BARCELONA (España) incluyendo la facture.
La toile sera ensuite examinée par les experts et experts de la compagnie d'assurance SAULEDA, SA.

La solution en cas de remplacement de la toile ou de remboursement du tissu défectueux n'emporte pas d'extension de garantie pour le tissu de remplacement.

GARANTIE TOILE POLYESTER
UNE GARANTIE DE 5 ANS

Chez Sauleda, nous avons prouvé la durabilité de la toile et nous souhaitons partager notre expérience. Après de nombreuses années, les contrôles et tests effectués dans des laboratoires prestigieux montrent que les bâches Sauleda ont une durée de vie supérieure aux années offertes par la garantie.

Cependant, pour votre tranquillité d'esprit, nous offrons jusqu'à dix ans de garantie en cas d'exposition normale au soleil et aux agents atmosphériques.

Que couvre la garantie?
La garantie couvre la détérioration anormale de la fibre et de la couleur de la toile et court à compter de la date d'installation du store.

Depuis quand ça commence à compter ?
La garantie commence à compter de la date d'installation.

Quel document est-il important de conserver ?
Afin d'accéder à la garantie, la facture de l'installateur doit être conservée.

Que couvre la garantie?
La garantie comprend exclusivement le remplacement de la toile nécessaire à la restauration du store, sans tenir compte d'autres notions.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie ?
Tout autre élément du store autre que la toile fabriquée par Sauleda, SA tel que le système de quincaillerie, les mécanismes, les pendants, les structures, etc.
L'installation du store, sa préparation et sa fabrication, son installation et son entretien.
La détérioration de la toile causée par le vieillissement et une utilisation normale.
Dommages causés par une installation incorrecte ou un entretien inadéquat (nettoyage abrasif).

Sont notamment exclus de la garantie les accidents, abus ou négligences suivants :
• Entretien insuffisant ou utilisation de produits ou d'outils inappropriés.
• Utilisation inappropriée de détergents, produits chimiques ou solvants, grattoirs ou brosses abrasifs ou autres instruments susceptibles d'endommager la toile.
• Conditions météorologiques inhabituelles.
• Pollution de l'air, utilisation de produits phytosanitaires, saletés animales, excréments d'animaux.
des oiseaux.
• Défauts provenant du montage lui-même, erreurs de manipulation des utilisateurs.
• Chutes d'objets projetées sur la toile, brûlures de cigarettes, pétards, fusées éclairantes ou autres, le feu.
• Placement d'objets sur la toile, accidents de la route, vandalisme...

Comment s'applique la garantie :
Sauleda, SA remplacera le tissu endommagé par un nouveau tissu.
Sauleda, SA n'est pas responsable des frais de démontage de l'ancien auvent ou d'installation du nouveau.

La garantie est accédée une fois les expertises nécessaires réalisées dans les conditions suivantes :
• Pendant les 5 premières années, Sauleda, SA remplacera, gratuitement ou selon la convenance, la toile endommagée par une nouvelle toile, à l'exclusion de tous frais, et n'est pas responsable des frais de démontage de l'ancien store ou d'installation du nouveau.

• Comment la réclamation est-elle gérée ?
Antes de cumplirse 15 días de la observación del deterioro, deberá mandarse una carta certi-ficada con acuse de recibo a SAULEDA, SA - Departamento de Atención al cliente - Travesse-ra de les Corts, 102 E-08028 BARCELONA (España) incluyendo la facture.
La toile sera ensuite examinée par les experts et experts de la compagnie d'assurance SAULEDA, SA.

La solution en cas de remplacement de la toile ou de remboursement du tissu défectueux n'emporte pas d'extension de garantie pour le tissu de remplacement.

GARANTIE DE LA TOILE GOLDEN FIESTA
UNE GARANTIE DE 5 ANS

Chez Sauleda, nous avons prouvé la durabilité de la toile et nous souhaitons partager notre expérience. Après de nombreuses années, les contrôles et tests effectués dans des laboratoires prestigieux montrent que les bâches Sauleda ont une durée de vie supérieure aux années offertes par la garantie.

Cependant, pour votre tranquillité d'esprit, nous offrons jusqu'à dix ans de garantie en cas d'exposition normale au soleil et aux agents atmosphériques.

Que couvre la garantie?
La garantie couvre la détérioration anormale de la fibre et de la couleur de la toile et court à compter de la date d'installation du store.

Depuis quand ça commence à compter ?
La garantie commence à compter de la date d'installation.

Quel document est-il important de conserver ?
Afin d'accéder à la garantie, la facture de l'installateur doit être conservée.

Que couvre la garantie?
La garantie comprend exclusivement le remplacement de la toile nécessaire à la restauration du store, sans tenir compte d'autres notions.

Qu'est-ce qui n'est pas couvert par la garantie ?
Tout autre élément du store autre que la toile fabriquée par Sauleda, SA tel que le système de quincaillerie, les mécanismes, les pendants, les structures, etc.
L'installation du store, sa préparation et sa fabrication, son installation et son entretien.
La détérioration de la toile causée par le vieillissement et une utilisation normale.
Dommages causés par une installation incorrecte ou un entretien inadéquat (nettoyage abrasif).

Sont notamment exclus de la garantie les accidents, abus ou négligences suivants :
- Entretien insuffisant ou utilisation de produits ou d'outils inappropriés.
- Utilisation inappropriée de détergents, produits chimiques ou solvants, grattoirs ou brosses abrasifs ou autres instruments susceptibles d'endommager la toile.
- Conditions météorologiques inhabituelles.
- Pollution de l'air, utilisation de produits phytosanitaires, saletés animales, excréments d'animaux. des oiseaux.
- Défauts provenant du montage lui-même, erreurs de manipulation des utilisateurs.
- Chutes d'objets projetées sur la toile, brûlures de cigarettes, pétards, fusées éclairantes ou autres, incendie.

• Placement d'objets sur la toile, accidents de la route, vandalisme...

Comment s'applique la garantie :
Sauleda, SA remplacera le tissu endommagé par un nouveau tissu.
Sauleda, SA n'est pas responsable des frais de démontage de l'ancien auvent ou d'installation du nouveau.

La garantie est accédée une fois les expertises nécessaires réalisées dans les conditions suivantes :
• Pendant les 5 premières années, Sauleda, SA remplacera, gratuitement ou selon la convenance, la toile endommagée par une nouvelle toile, à l'exclusion de tous frais, et n'est pas responsable des frais de démontage de l'ancien store ou d'installation du nouveau.

• Comment la réclamation est-elle gérée ?
Antes de cumplirse 15 días de la observación del deterioro, deberá mandarse una carta certi-ficada con acuse de recibo a SAULEDA, SA - Departamento de Atención al cliente - Travesse-ra de les Corts, 102 E-08028 BARCELONA (España) incluyendo la facture.
La toile sera ensuite examinée par les experts et experts de la compagnie d'assurance SAULEDA, SA.

La solution en cas de remplacement de la toile ou de remboursement du tissu défectueux n'emporte pas d'extension de garantie pour le tissu de remplacement.